



Association intercommunale des eaux du Boiron
DENENS LULLY LUSSY-SUR-MORGES TOLOCHENAZ
VILLARS-SOUS-YENS

Préavis 3/2026 relatif à la demande de crédit de CHF 172'900.00 TTC pour le rétablissement de la conduite et nouveau bouclage, Route de Lully - Chemin Sus Lovet sur la commune de Lussy-sur-Morges, subsides non déduits.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique et situation actuelle

En automne 2025, lors des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de la Rietzaz sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges, il a été constaté que la conduite d'eau potable en fonte diamètre 125 mm, tronçon A-F, situé au Nord de la route de Lully (RC 69), était désaffectée. Elle figurait pourtant sur le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) de l'AIEB.

Après consultation des archives, un procès-verbal de 2004 mentionne la suppression de la conduite mise en service en 1966, traversant la parcelle N° 310, dans le cadre de la construction d'une villa jumelle avec piscine. Ce document indique également qu'un déplacement ultérieur de cette conduite était envisagé. Aucune autre mention relative à un tel déplacement n'a été relevée par la suite. Or, ce tronçon de conduite est un maillon très important dans le dispositif d'alimentation et de défense incendie du réseau inférieur de l'AIEB, constituant une liaison essentielle entre les réseaux de Lussy-sur-Morges et Lully. Il est nécessaire de rétablir ce tronçon de conduite dans les meilleurs délais. Par ailleurs, ce tronçon de conduite est sous-dimensionné selon le PDDE de l'AIEB. Son calibre devait être augmenté lors de son remplacement.

Un autre élément s'est invité dans la réflexion liée au rétablissement de cette conduite : le PDDE prévoit un bouclage entre cette conduite et celle du chemin Sus Lovet. L'opportunité est donc saisie, dans le cadre du rétablissement de conduite susmentionné, d'y intégrer ce bouclage.

2. Situation projetée voir extrait du plan-projet N°1805/1B, ANNEXE 1.

Au vu de la difficulté de remplacer la conduite sur la totalité de l'ancien tracé A-F en raison de la construction et l'aménagement des parcelles privées, et compte tenu du bouclage prévu au PDDE entre cette conduite et celle du chemin Sus Lovet, le comité directeur (CODIR) et la Municipalité de la Commune de Lussy-sur-Morges ont décidé de modifier le tracé de l'ancienne conduite à partir du point B. Le bouclage sera réalisé sur le tronçon B-D. Dans une étape ultérieure, le solde du rétablissement de la conduite se fera non pas le long de la Route Cantonale (B-F), mais le long du chemin Sus Lovet, point D - BH 3005.

Le projet prévoit la pose d'une nouvelle conduite en polyéthylène (PE) de diamètre 180/147.2 mm, conforme au PDDE, sur sa totalité. Le tracé du tronçon A-B suivra celui de l'ancienne conduite. Le passage sous la route de Lully, tronçon B-C, sera réalisé au moyen d'un forage dirigé permettant ainsi de préserver l'asphalte posée récemment et de maintenir la circulation routière pendant les travaux. Sur le tronçon C-D, la nouvelle conduite sera posée au Sud-Est de la parcelle communale N° 39 et suivra le tracé existant de la conduite du gaz et des tubes électriques de la Romande Energie.

Au point D, de nouvelles vannes d'arrêt sont prévues pour garantir un maximum de souplesse dans l'exploitation du réseau. Au point D, le projet prévoit de raccorder la nouvelle conduite sur celle existante créant ainsi le nouveau bouclage susmentionné.

Enfin, la prise privée de la parcelle N° 269 sera naturellement transférée de l'ancienne à la nouvelle conduite de l'AIEB. Lors des travaux, l'état de cette conduite privée pourra être appréhendé et le propriétaire privé dont l'état de la conduite est mauvais sera invité à la remplacer jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

3. Devis estimatif

	Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	Total
A. Travaux de génie civil	CHF 62'985.35	CHF 3'939.05	CHF 66'924.40
B. Appareillage Fourniture et pose de la conduite	CHF 43'845.20	CHF 1'665.00	CHF 45'510.20
C. Forage dirigé	CHF 14'412.05	CHF 0.00	CHF 14'412.05
C. Travaux de géomètre	CHF 0.00	CHF 1'000.00	CHF 1'000.00
D. Imprévus & divers, indemnités aux cultures	CHF 22'557.40	CHF 2'895.95	CHF 25'453.35
E. Etudes & suivi	CHF 18'600.00	CHF 1'000.00	CHF 19'600.00
Montant total du préavis	CHF 162'400.00	CHF 10'500.00	CHF 172'900.00

Les montants figurant au tableau sont TTC

4. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti sur une durée de 60 ans.

5. Conclusions

En résumé, ce projet permet de rétablir l'ancienne conduite désaffectée, donc de rétablir un axe très important du réseau de l'AIEB, tant du point de vue de la sécurité d'alimentation que de la défense incendie. Par la pose de nouvelles vannes, ce projet assurera une meilleure flexibilité du réseau.

C'est pourquoi ce projet constitue une amélioration de l'état d'équipement dans le secteur considéré.

L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 3/2026,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Prend acte

- De l'amortissement de cet investissement sur 60 ans.

Décide

1. D'autoriser le Comité directeur à effectuer les travaux relatifs au rétablissement de la conduite et nouveau bouclage, Rte de Lully – Chemin Sus Lovet sur la commune de Lussy-sur-Morges.
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 172'900.00 TTC, subsides non déduits.
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt.

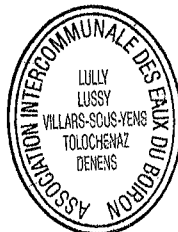
Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 5 mai 2026.

Au Nom du Comité directeur


Le Président



Marc Genton



La Secrétaire



Mary-Jeanne Distretti

Annexe : plan-projet N°1805/1B